



## S'engager ou pas?

-----  
Par reb

Bonjour,

Les faits:

Achat d'un véhicule d'occasion clio chez un particulier 4000? 3 mois après pane 4800? de réparation.

J'ai appelé le vendeur qui devait me rappeler plus de nouvelles. Un recommandé avec accusé réception stipulant article 1641 du code civil pas de réponse.

Vaut il la peine d'entamer une procédure judiciaire afin d'annuler la vente ou autres façons ?

Merci de vos réponses